



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Sécurités
Bureau de la Protection
et de la Défense Civiles**
Affaire suivie par : Thibaut ERGAS
Tél : 02 38 81 40 13
mél : thibaut.ergas@loiret.gouv.fr

Orléans, le 14/09/2023

La préfète du Loiret

à

Destinataires in fine

OBJET : Report de l'essai mensuel de sirène du mercredi 1^{er} novembre 2023

L'article 4 de l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte prévoit que « les détenteurs des dispositifs d'alerte doivent s'assurer du bon fonctionnement de leurs matériels (*sirènes relevant de l'état, des communes et des établissements industriels...*) le premier mercredi de chaque mois.

Le mercredi 1^{er} novembre 2023, jour férié, est également le 1^{er} mercredi du mois. Dans ce contexte, il est décidé de procéder au **report de l'essai mensuel au mercredi 8 novembre 2023**, aux horaires habituels.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Préfète, et par délégation
Le directeur de cabinet


Franck BOULANJON